

EDUCATION

Les Canadiens-Français d'Ontario

Les 250,000 Canadiens-Français d'Ontario croient avoir lieu de se plaindre de la manière dont ils ont été traités par les gouvernements de cette province qui, jusqu'ici, leur ont refusé les moyens de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle et dans leur croyance religieuse.

Ce n'est point une faveur qu'ils demandent, mais un droit qu'ils réclament.

Loyaux au drapeau dont ils savent apprécier la protection, ils ne pensent point à se soustraire, en quoi que ce soit, aux obligations de tout sujet britannique ; ils veulent au contraire en remplir consciencieusement tous les devoirs. S'ils tiennent si fortement à leur religion et à leur langue, c'est qu'ils sentent que ce sont là les deux conditions essentielles au développement, au maintien du caractère même de leur race, dont le passé et le présent attestent la noblesse, la loyauté et les viriles qualités. Ces qualités, que leurs rivaux mêmes ne peuvent s'empêcher de reconnaître, sont non seulement les effets d'une généreuse et vaillante hérédité, mais encore et surtout les résultantes de convictions profondes et d'influences précieuses que l'abandon de leur langue ou de leur foi détruirait rapidement.

Si, par impossible, l'on parvenait à faire dégénérer les 2,000,000 de Canadiens-Français qui honorent ce vaste Dominion, l'empire britannique et l'humanité toute entière, qu'y aurait-on gagné ?

L'union entre les diverses nationalités qui se couloient dans ce vaste pays en serait-elle plus assurée ? Est-ce que, l'histoire en mains, nous pourrions affirmer que les pays où il n'existait qu'une seule langue ont été moins que d'autres en proie aux divisions intestines, aux guerres civiles, aux luttes fratricides des révolutions qui ont, de tout temps, bouleversé l'ordre social ?

D'ailleurs, le Canadien-Français ne refuse point d'apprendre la langue de son suzerain ; il en reconnaît volontiers tous les mérites et toute l'utilité ; il l'étudie, il l'apprend et la veut faire apprendre à ses enfants ; mais il prétend garder précieusement celle que lui ont léguée ses aïeux, celle dont la délicatesse, la beauté, la richesse, la clarté, la souplesse et l'harmonie ont permis au génie humain d'élever des monuments impérissables ; celle que tout homme intelligent s'efforce d'ajouter à la sienne, et à l'acquisition de laquelle il n'hésite pas à sacrifier de précieuses années de sa jeunesse et même de son âge mûr, s'estimant amplement dédommagé s'il parvient à pouvoir la balbutier et à en goûter quelques charmes.

Le Canadien-Français connaît la valeur du trésor qu'il possède, il entend le garder précieusement et le transmettre religieusement à ses enfants comme il l'a reçu lui-même de ses aïeux qui le lui ont conservé intact au prix de luttes incessantes et glorieuses. Il sent, il sait, il est intimement convaincu que, tant qu'il restera fidèle à sa langue et à sa foi, il commandera le respect, l'estime et la considération de tous ceux qui l'entourent, tandis qu'il ne tarderait pas à devenir un objet d'indifférence, de dédain et même de mépris pour ceux-là mêmes qui aujourd'hui lui portent envie, si, aveuglé par un égoïsme honteux ou trompé par un décevant mirage, il avait la lâcheté de renier son origine.

Or, le système d'éducation d'Ontario n'admet l'existence légale que d'une seule langue, l'anglais, pour l'enseignement des différentes branches des programmes primaires, secondaires et universitaires.

La langue française y est mise au rang de l'allemand, de l'italien, ou de toute autre langue d'une agglomération étrangère quelconque.

Il est vrai que dans certains centres canadiens-français, on semble tolérer dans les classes élémentaires l'emploi du français ; mais on y met de telles conditions et de telles entraves que cette tolérance est une véritable dérision.

En effet, le gouvernement exige que les instituteurs et les institutrices soient munis de diplômes qu'ils ne peuvent obtenir qu'en subissant des examens exclusivement anglais, et auxquels les candidats n'ont absolument aucun moyen de se préparer en dehors des "High Schools", où le français n'est admis que comme langue étrangère au même titre que l'allemand.

Il a existé pendant quelques années, à Plantagenet, une école d'entraînement dite bilingue, dont les professeurs eux-mêmes ne sachant que très imparfaitement le français, devaient cependant l'enseigner à des jeunes gens et à des jeunes filles insuffisamment préparés, qui leur étaient confiés pour quelques mois et dont on leur demandait de faire des instituteurs et des institutrices bilingues.

L'école d'entraînement anglaise et française établie à Ottawa en 1907 se trouve, au point de vue du recrutement, exactement dans les mêmes conditions ! A part les religieux et les religieuses qui ont acquis dans leur communauté une instruction primaire sérieuse en français et en anglais, cette école n'est alimentée que par les élèves qui sortent des écoles primaires, où ils ont dû concentrer tous leurs efforts pour se préparer à subir, avec plus ou moins de succès, l'examen du certificat d'admission dans lequel, à l'exception de quelques questions de grammaire générales et d'une composition française absolument élémentaire, tous les sujets sont anglais.

Si, comme le prétendent ouvertement certaines personnes indépendantes, dont l'intelligence, l'impartialité, la loyauté et le patriotisme ne sauraient être mis en doute, le but du Gouvernement de cette province est d'en faire disparaître complètement la langue française, je n'hésite pas à dire qu'il n'a plus qu'à se croiser les bras, ou plutôt à maintenir encore quelques années le *statu quo*, pour que ce but soit inévitablement atteint.

Que l'on ne crie point à l'exagération et au pessimisme : ouvrons les yeux et regardons autour de nous.

Que voyons-nous à l'école primaire, la seule que fréquente la masse ? aux écoles privées même, où quelques privilégiés ont accès ? enfin aux universités qui ont le monopole des études classiques ? Les enfants qui fréquentent les écoles primaires n'y restent que jusqu'à l'âge de 13 à 14 ans au plus ; le cours qu'ils y suivent ne leur ouvre aucun avenir suffisamment attrayant pour leurs parents ou pour eux-mêmes, c'est pourquoi ils n'éprouvent aucun désir de le compléter. En effet, le français y est enseigné, illégalement, mais à peu près exclusivement, jusqu'à la troisième forme, après laquelle l'anglais doit dominer et devient même presque l'unique étude dans les classes avancées, où le principal but que l'on poursuit est de préparer quelques rares élèves, plus persévérants, à des examens pour lesquels la langue française est à peu près inutile.

Dans les écoles privées, il en serait tout autrement si les parents voulaient se contenter des diplômes émis par ces excellentes institutions ; mais, du moment que l'on demande à ces écoles de préparer leurs élèves aux examens du gouvernement, on les condamne fatalement à négliger plus ou moins le français pour donner la prépondérance à l'anglais.

Quant à l'enseignement secondaire, il n'existe pas pour les Canadiens-Français d'Ontario.

Ainsi, le père de famille qui voudrait donner à ses enfants les moyens d'obtenir un simple brevet du second degré, n'a d'autre ressource que de les tenir deux ou trois ans au "High School", l'unique place où ils pourront se préparer à l'examen d'admission à l'école normale régulière, lequel examen n'exige pas même la connaissance des éléments de la langue française.

Les religieuses elles-mêmes sont obligées de s'adresser aux professeurs de ces écoles, supposées neutres, pour se préparer aux examens qui leur permettent de fréquenter, pendant neuf mois, l'Ecole Normale, pour y recevoir un entraînement purement anglais.

L'Université d'Ottawa seule offre une ressource limitée à nos jeunes gens. Je dis limitée, car malgré les cours excellents qui se donnent à cette université catholique, et qui ont formé des hommes vraiment supérieurs, les diplômes qu'elle décerne ne semblent pas avoir un prestige égal à celui des autres universités de cette province, et celui qui s'en contente doit se résigner à subir lui-même toute sa vie cette dépréciation injuste, mais réelle.

Et le remède, demandez-vous ?

L'organisation d'un cours complet d'enseignement bilingue depuis l'école primaire jusqu'à l'Université.

Je n'en connais point d'autre.

"L'union fait la force !". Soyons unis et nous obtiendrons justice

Bénéfices payés en avril 1909.

Aux héritiers : Décès de membres, caisse sociale :

Payé en entier \$3,929.33

“ versements... 5,749.43

\$9,678.76

Décès de membres, autres caisses... 5,375.85

Total pour décès..... \$15,054.61

Aux membres : Pour bénéfices en maladie :

Payé par les conseils \$5,668.19

“ l'Exécutif..... 3,185.21

Total en maladie ... \$8,853.40

Pour décès d'épouses 1,062.50

Dixièmes de certificats 100.00

Pour invalidité... 285.00

Total aux membres..... 10,015.90

Total payé durant le mois..... \$27,355.51